Image not found or type unknown

maison construite sur bien d'autrui

Par **chnatal62**, le **02/04/2010** à **23:33**

Nos parents sont décédés.ils possèdent une petite maison evaluée a 50000 euros cette maison est construite sur un terrain appartenant a autrui le terrain est non constructible il es évalué a 35000 euros

nous voudrions vendre cette maison comment procéder?
la propriétaire du terrain est une personne très compliquée
Elle refuse d'accepter que son terrain vaut si peut (elle prétend que on peut construire sur son terrain mais renseignements pris c'est faut)
si elle refuse la vente de son terrain
peut-on exiger de sa part un bail (sachant que depuis 1988 mes parents ont un bail rural verbal

mes parents ont acheté cette maison déjà construite en 1948
auparavant la maison appartenait a mes grand parents qui eux l'on achété vers 1920
as -elle le droit de faire débatir la maison
peut elle revendiquer la propriété de cette maison SI OUI pouvont nous prétendre a un indemmité
avont nous le droit d'habiter nous meme cette maison meme sans bail ecrit pour le terrain

merci de me repondre rapidement
cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés